

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Extension du siège de la communauté de communes- actualisation du plan de financement

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-sept juin,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Vu la délibération du 19/10/2022 de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère approuvant le projet d'extension et autorisant le Président à réaliser les demandes de subventions,

Vu la décision attributive de subvention adoptée par la commission permanente du Département de l'Aude le 28 avril 2023,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet et les problématiques d'accueil du siège de la communauté de communes en termes d'accessibilité, de confidentialité et d'attente. Le bâtiment ne permet pas l'accueil des administrés dans les meilleures conditions, il montre depuis un moment des limites en termes d'évolution des services, ne répond pas au cahier des charge de la Maison France Services (accueil de 1er niveau, confidentialité ...).

L'objectif de ce projet est de permettre à la communauté de communes garantissant le service pour tous, en maintenant des services de proximité en cœur de ville facilement accessibles, en accompagnant le développement des services de proximité à la population, le respect de la confidentialité des échanges avec le public, tout en montrant l'exemple en termes de transition écologique dans la gestion du patrimoine public. La solution s'appuie sur une évolution d'un bâtiment existant et des réorganisations d'espaces d'accueil, plutôt que sur une construction nouvelle consommatrice d'espace qui entrainerait de nouvelles imperméabilisations des sols.

Il informe que la commission permanente du département de l'Aude a décidé d'attribuer à la communauté de communes une subvention de 66 960 € pour ce projet d'extension, qu'il convient d'ajuster le plan de financement en conséquence, de l'autoriser à signer les conventions de financement avec le département relative à la création d'une maison France service, et de l'autoriser à déposer une demande de financement et signer tout document au titre de la DSIL pour un montant de financement maximum de 90 000 €.

Le plan de financement ajusté est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Quantitatif estimatif des travaux	317 236,46	DSIL	90 000,00
LOT 1 : Gros œuvre	103 763,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL 11	66 960,00
LOT 2 : Ossature bois / bardage	75 512,50	AUTOFINANCEMENT CCPLM	160 276,46
LOT 3 : Etanchéité	16 414,00		
LOT 4 : Plâtrerie	18 627,96		
LOT 5 : Menuiseries extérieures	39 400,00		
LOT 6 : Menuiseries intérieures	6 100,00		
LOT 7 : Revêtement de sol faïence	15 765,00		
LOT 8 : Peinture	9 330,00		
LOT 9 : Serrurerie	2 500,00		
LOT 10 : Electricité	29 824,00		
TOTAL	317 236,46		317 236,46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté ci-dessus et l'actualisation du plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Monsieur le Président à demander une subvention DSIL pour ce projet d'un montant maximum de 90 000 € soit un maximum de 28.36 % de l'estimatif des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement avec le Département de l'Aude transmise en annexe pour un montant de subvention de 66 960 €.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ce projet, et aux demandes de subvention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

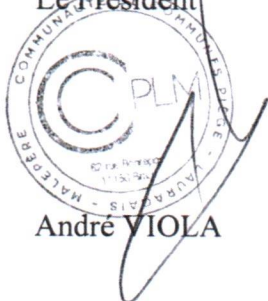
Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_04-DE

Le Président



André VIOLA

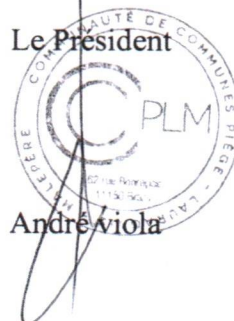
Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 03/07/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 5/07/2023

Le Président



André VIOLA